

TARIFS, FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS

| | | de 0 à 500 € | de 501 à 600 € | de 601 à 750 € | de 751 € à 915 € | > 916 € |
|--|------------|--------------|----------------|----------------|------------------|----------|
| Semaine de 4 jours (10 au 13 juillet) (14 au 18 août) | 1 enfant | 3,60 € | 16,40 € | 36,00 € | 45,04 € | 52,00 € |
| | 2 enfants | 7,20 € | 32,80 € | 72,00 € | 90,08 € | 104,00 € |
| | 3 enfants | 10,80 € | 49,20 € | 108,00 € | 135,12 € | 156,00 € |
| | 4 enfants | 14,40 € | 65,60 € | 144,00 € | 180,16 € | 208,00 € |
| | Extérieurs | 70,40 € | 71,20 € | 72,00 € | 72,96 € | 73,84 € |
| Semaine de 5 jours | 1 enfant | 4,50 € | 20,50 € | 45,00 € | 56,30 € | 65,00 € |
| | 2 enfants | 9,00 € | 41,00 € | 90,00 € | 112,60 € | 130,00 € |
| | 3 enfants | 13,50 € | 61,50 € | 135,00 € | 168,90 € | 195,00 € |
| | 4 enfants | 18,00 € | 82,00 € | 180,00 € | 225,20 € | 260,00 € |
| | Extérieurs | 88,00 € | 89,00 € | 90,00 € | 91,20 € | 92,30 € |
| Repas (unité) | | 3,78 € | | | | |
| Garderie à la demi-heure | | 0,53 € | | | | |
| Supplément camping / jour (prix du repas cantine à ajouter pour chaque repas midi/soir passé au mini-camp) | | 3,78 € | | | | |

Une réduction de 5% sera appliquée sur les tarifs (hors repas et garderie) durant les périodes d'inscription.

Pour bénéficier des tarifs communes, les familles devront justifier de l'un des éléments suivants :

- Être domicilié sur l'une des 4 communes partenaires (justificatif de domicile)
- L'enfant est scolarisé dans une des écoles des 4 communes partenaires (attestation de scolarité ou justificatif de rattachement)
- Les grands parents de l'enfant sont domiciliés sur une des 4 communes partenaires (justificatif de rattachement)

Les minis-camps se dérouleront au Camping L'image et les Alouettes à Houplines :

| | Dates | Tarifs | Nombre de places |
|----------------|---------------------|--------------------------------|------------------|
| 6 - 9 ans | du 17 au 19 juillet | 7,56 € (2 soirs + 3 déjeuners) | 24 |
| 10 ans et plus | du 19 au 21 juillet | 7,56 € (2 soirs + 3 déjeuners) | 24 |
| 6 - 9 ans | du 7 au 9 août | 7,56 € (2 soirs + 3 déjeuners) | 20 |
| 10 ans et plus | du 9 au 11 août | 7,56 € (2 soirs + 3 déjeuners) | 20 |

| | Horaires | Lieu d'accueil |
|------------|--|---|
| Garderie | 7h30 - 8h00 8h00 - 8h30 8h30 - 9h00 |  JUILLET : RADINGHEM-EN-WEPPE ÉCOLE ETIENNE POUILLE 7 RUE DE LA FETERIE - RADINGHEM-EN-WEPPE |
| Matin | accueil échelonné : 9h00 - 9h30 9h00 - 12h30 | |
| Repas | 12h30 - 13h30 accueil échelonné : 13h30 à 13h50 | |
| Après-midi | 13h30 - 17h00 départ échelonné : 17h00 - 17h20 | |
| Garderie | 17h20 - 17h30 17h30 - 18h00 18h00 - 18h30 | |
| | | AOÛT : FROMELLES ÉCOLE DES COBBERS 7 RUE DE L'ÉGLISE - FROMELLES |

En prévision des vacances estivales, merci de prévoir la carte d'identité de vos enfants, une sortie risque d'être organisée en Belgique au parc Bellewaerde le 28 juillet 2023!

Le projet pédagogique, le planning d'animation et les sorties seront disponibles sur votre accès blog sécurisé KIDIZZ la semaine précédant le 1er jour d'ouverture de l'accueil de loisirs.

Vous trouverez également toutes les informations nécessaires quant aux conditions sanitaires et réglementaires liées au contexte sanitaire. Votre code d'accès vous sera communiqué par mail ou en format papier le 1^{er} jour du centre.

Nos autres partenaires



Accueil de loisirs RIGOLO COMME LA VIE

Pour les communes
d'Aubers, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes

Été 2023 - du 10 juillet au 25 août



Thématique et imaginaire : «Les frères Grimm et les contes défaits»

Venez à la rencontre de ces jeunes auteurs, aussi talentueux pour raconter des histoires que pour s'en créer. Le jour où ces deux personnages mettront les pieds dans la médiathèque oubliée de Radinghem, croisons les doigts pour qu'ils ne les mettent pas dans le plat.



RigoLo
Comme
La Vie !

ASSOCIATION RIGOLO COMME LA VIE

162 boulevard de Fourmies 59100 ROUBAIX

03 28 33 32 08 - rclv.loisirs@rigolocommelavie.fr



ACCUEILS DE LOISIRS

LE PROJET RIGOLO COMME LA VIE EN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DES WEPPE

Les communes des Weppes, avec Rigolo Comme La Vie, proposent aux enfants propres et scolarisés, âgés de 3 à 15 ans, un accueil de loisirs pour les vacances d'été 2023.

Votre accueil de loisirs, c'est avant tout pour votre enfant :

- Un lieu d'expériences, de loisirs et de découvertes pour développer ses talents.
- Des imaginaires et thématiques adaptés favorisant l'aventure.
- Une expérience sociale basée sur des principes de respect, de citoyenneté et de solidarité, pour bien vivre ensemble et lui permettre de s'ouvrir au monde qui l'entoure.
- Une équipe d'animation formée, pour accueillir et accompagner des enfants en situation de handicap (un rendez-vous entre la famille et Rigolo Comme La Vie sera réalisé avant le 1^{er} jour d'accueil de l'enfant).



INSCRIPTIONS

VOTRE ENFANT A DÉJÀ FRÉQUENTÉ L'ACCUEIL DE LOISIRS DES WEPPE ORGANISÉ PAR RIGOLO COMME LA VIE

Sur votre compte portail Familles : rclvoisirs.portail-familles.app.

1 Avant la période d'ouverture des réservations : mettre à jour vos informations et documents et vérifier qu'il n'y ait pas de facture en attente de règlement.

2 Pendant la période d'ouverture des réservations : inscrire votre enfant sur votre compte et réaliser le paiement en ligne.

OU

Lors des permanences d'inscription.

Réservation à la semaine complète pour le centre et à l'unité pour les repas.

INSCRIPTIONS EN LIGNE : du 5 MAI 2023 (9h) au 28 MAI 2023 (23h59)

sur : <https://rclvoisirs.portail-familles.app>

PERMANENCES D'INSCRIPTION :

Le MERCREDI 10 MAI de 16H30 à 19H30 à la Salle du Conseil de la Mairie de Fromelles.

Le SAMEDI 27 MAI de 10H à 12H dans la grande salle du Pôle Culture de Radinghem-en-Weppes.

RIGOLO COMME LA VIE se réserve le droit d'accepter les inscriptions hors délai en fonction des places disponibles. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire dans la limite des places disponibles.

Le dossier se compose de :

- La **fiche sanitaire** de liaison de l'enfant, accompagnée de la photocopie de ses vaccins obligatoires.
- La **fiche des représentants légaux** de l'enfant et les différents formulaires d'autorisations et d'engagements.
- Une **attestation CAF** (de moins de 3 mois) faisant apparaître votre quotient familial. A défaut le tarif maximum sera appliqué.¹
- Votre **justificatif de domicile** (de moins de 3 mois). A défaut le tarif extérieur sera appliqué.

Seuls les dossiers complets pourront être enregistrés

¹ Vous devrez fournir tous les ans en janvier, votre nouvelle attestation CAF pour mettre à jour votre quotient familial.

Un délai de traitement administratif des inscriptions est mis en place (7 à 10 jours)

La loi RGPD sur la conservation des données ne nous permet pas de garder vos données plus d'un an. En janvier, il vous sera demandé :
- de valider vos informations, si vous inscrivez votre enfant via le portail famille.
- de nous fournir un dossier papier rempli par vos soins, en cas d'inscription lors des permanences.



LE PAIEMENT

Le paiement s'effectue à la réservation. Toute facture en attente devra être réglée avant votre inscription.

MODES DE RÈGLEMENT

- **En ligne** : par carte bancaire
- **A la permanence** : par chèque bancaire à l'ordre de l'association Rigolo Comme La Vie, en Espèces¹, en CESU et chèques vacances^{2 et 3}.
- **Paiement en 2 fois** : un paiement en 2 fois peut être mis en place par chèque (50% avant le début de l'accueil, puis 50% le mois suivant l'inscription).

¹ Nous ne pouvons pas rendre la monnaie, le surplus sera en avoir sur votre compte.

² Attention ! Le surplus en chèques CESU et chèques vacances sera perdu, n'hésitez pas à faire l'appoint.

³ Modalités à voir aux permanences d'inscription

Votre facture est disponible sur votre compte famille. Ce document peut vous servir pour votre déclaration de revenus.

Pour les garderies consommées, une facture vous sera envoyée à la fin de la période de l'accueil de loisirs (à régler sous 10 jours).



ANNULATION ET REMBOURSEMENT

TOUTE PÉRIODE RÉSERVÉE SERA FACTURÉE À L'EXCEPTION DE CERTAINES CONDITIONS :

- **Hospitalisation** de l'enfant
- **Maladie supérieure à 3 jours calendaires** et justifiée par un certificat médical précisant le nombre de jours d'absence et remis dans les 3 jours suivant le 1^{er} jour d'absence. La déduction intervient à partir du 4^{ème} jour.
- **Fermeture exceptionnelle** de l'accueil de loisirs.
- En cas **d'éviction** de l'enfant décidée par le responsable
- Toute **annulation** réalisée 3 semaines avant le 1^{er} jour d'ouverture de l'accueil de loisirs.

ASSURANCE

Nous vous demandons de **vérifier auprès de votre assureur** que votre police d'assurance couvre les dommages auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités de l'accueil de loisirs.

Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extra-scolaire.

Pour plus d'informations, retrouvez le **Règlement Intérieur** sur le portail famille.

